

Équité en matière d'emploi

Dans un autre de nos amendements, nous proposons d'appliquer le projet de loi à tous les ministères fédéraux exemptés actuellement. Si le gouvernement fédéral dit: «C'est ainsi que nous concevons les choses. Nous voulons que les entreprises privées et les sociétés de la Couronne agissent ainsi», il est mauvais de ne pas obliger le gouvernement fédéral à agir en conséquence. Après tout, nous devons ouvrir la voie et nous ne pouvons y arriver qu'en donnant l'exemple.

Un autre amendement que nous avons préparé d'après les doléances entendues à l'étape du comité propose d'appliquer le projet de loi à toutes les entreprises d'au moins 25 employés relevant du gouvernement fédéral. Le projet de loi s'applique aux entreprises d'au moins 100 employés. Ce règlement néglige la plupart des entreprises qui font des affaires avec le gouvernement puisqu'un grand nombre d'entre elles—la majorité, paraît-il—ont moins de 100 employés. Nous avons recommandé par conséquent de fixer le seuil à 25. Même les Américains, que nous critiquons parfois à propos des droits de la personne, ont une mesure législative sur le respect des contrats qui oblige les entreprises faisant affaire avec le gouvernement à respecter ses critères. Le seuil est fixé à 50 employés et pas à 100.

Monsieur le Président, je remarque que vous me signalez qu'il me reste une minute seulement pour terminer. Je voulais parler d'autres amendements, mais je n'en aurai pas le temps.

Quel choix avons-nous donc? Qu'essayons-nous de suggérer à l'étape de la troisième lecture? En bref, nous pourrions faire un tout dernier effort et revoir ce projet de loi pour voir quelles sont ses lacunes et ses injustices. Je trouve ironique de préconiser l'équité en matière d'emploi tout en sachant très bien que le projet de loi comporte d'innombrables lacunes. Ce message ne vient pas des députés néo-démocrates ni des libéraux. Il vient des Canadiens; ils trouvent que le projet de loi n'instaurera pas l'équité. C'est un miroir aux alouettes. Nous encourageons le gouvernement et le secrétaire parlementaire, qui représente la ministre, à suivre les recommandations et à faire de ce projet de loi un projet de loi conforme à nos désirs—une mesure énergique, efficace et juste. J'espère bien que le gouvernement comprendra.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, tout député, surtout s'il représente une circonscription urbaine, doit savoir que les minorités font l'objet d'énormément de discrimination en matière d'emploi. J'inclus dans les minorités les handicapés, les autochtones, les femmes et les membres des groupes raciaux minoritaires, surtout des minorités visibles, c'est-à-dire non blanches. Les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux reconnaissent que cette discrimination existe depuis des années. C'est pourquoi les gouvernements ont

édicte des lois visant à établir une certaine équité en matière d'emploi et de logement. Ces lois ont quelque peu atténué les discriminations dont les membres de ces minorités faisaient l'objet dans le domaine de l'emploi. Néanmoins, le problème est loin d'être encore réglé. C'est pourquoi un vaste regroupement d'organisations notamment d'autochtones, de femmes, de handicapés et de groupes minoritaires de même que les Églises et les syndicats, les consommateurs et les agriculteurs se rendent compte qu'il faut faire davantage. L'ancien gouvernement libéral avait chargé la juge Abella d'étudier la question. Elle a mené une enquête et présenté un rapport auquel nous devrions tous avoir porté une certaine attention.

Avant les élections, les groupements dont j'ai parlé, de même que d'autres, ont demandé aux partis politiques s'ils seraient prêts à adopter le genre de loi recommandée par la juge Abella et d'autres. J'ai sous les yeux un extrait d'une déclaration que le premier ministre (M. Mulroney) a faite en août 1984. Il a dit:

Notre parti veillera à ce que les entreprises qui fournissent des services au gouvernement fédéral embauchent de plus en plus de femmes pour assurer ces services. Pour obtenir des contrats du gouvernement, ces entreprises devront exposer en détail leurs plans d'action, leurs échéanciers et leurs programmes visant à attirer et à former des femmes et à favoriser leur avancement... Nous estimons nécessaire de planifier les ressources humaines au sein de la bureaucratie fédérale notamment en fixant des objectifs pour permettre aux femmes d'obtenir la parité à tous les niveaux du gouvernement, à la mesure de leurs capacités et de leurs attentes.

● (1700)

Je voudrais citer la dernière phrase. J'espère que le secrétaire parlementaire écoute attentivement étant donné que c'est là la raison principale de notre désaccord fondamental avec le gouvernement et cette mesure. Le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition officielle, a conclu le paragraphe que je viens de lire sur la phrase suivante:

Il faut notamment fixer des objectifs quantitatifs, de même que des objectifs sur le plan de la formation et du recyclage.

Telle est la promesse que le premier ministre a faite lorsqu'il était chef de l'opposition officielle à la veille des élections dont il espérait voir son parti sortir vainqueur afin qu'il puisse devenir premier ministre. Son parti a gagné. Il est premier ministre. Qu'est-il advenu de sa promesse?

S'il est une chose qui manque de façon évidente dans ce projet de loi, c'est bien sa promesse d'inclure des objectifs numériques dans la loi que son gouvernement allait présenter. L'expérience faite ailleurs, notamment aux États-Unis, a montré que sans objectifs numériques, l'égalité en matière d'emploi ne se réalisera pas. Sans objectifs numériques contrôlés par le gouvernement, les employeurs du secteur public et du secteur privé ne feront pas ce que nous voulons leur voir faire.